

DECRET N° 73-360 du 3 décembre 1973

portant nomination de Monsieur Prosper DJIDJOHO, Ingénieur T.P.E et Administrateur, en qualité de 1er Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret n° 72-288 du 9 Novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
VU le décret n° 72-350 du 22 Décembre 1972 portant nomination de Conseillers Techniques et de Chargés de Mission ;
SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie,
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent rapportées, en ce qui concerne Monsieur Paulin PARAISSO, Ingénieur TPE, les dispositions de l'article 8 du décret n° 72-350 du 22 Décembre 1972 portant nomination de Conseillers Techniques et de Chargés de Mission.

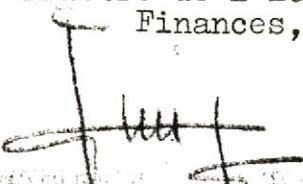
Article 2 : Est nommé 1er Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, Monsieur DJIDJOHO Prosper, Ingénieur TPE et Administrateur Civil.

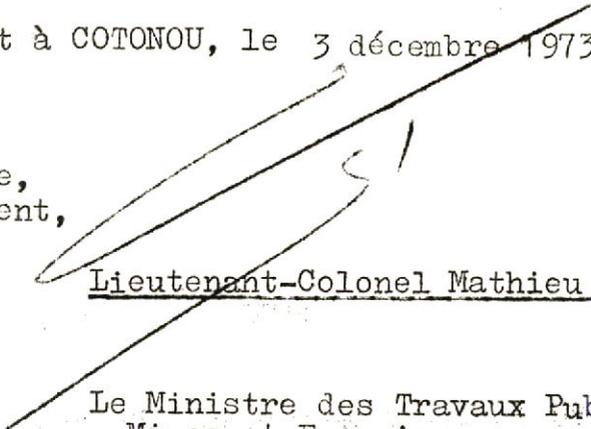
Article 3 : Le présent décret qui a effet pour compter du 1er Décembre 1973, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 décembre 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Capitaine Janvier ASSOGBA


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie,


Capitaine André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MTPME 4 - autres ministères 10 -
IAA-DCCT-IGF-Gde. Chanc. 4 - CNI 4 - DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -
DGFP-DP 6 - JORD 1 - Intéressé 1 - IGF 1 - DGF 2 - DB-DC-CF-Solde 4
Trésor 4 - DI 8 - SPD 2.